

## Modèles

Ignis



Swift



Swift Sport



Jimny



S-CROSS



Vitara



Swace



Across



## Prix

(Tous les prix comprennent le droit de timbre légal de 5%)

Ignis  
Swift  
Swift Sport  
Jimny  
S-CROSS  
Vitara  
Swace  
Across

### Prolongation de garantie et de mobilité

4 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> année
200.-	390.-
200.-	390.-
200.-	390.-
260.-	500.-
290.-	550.-
290.-	550.-
290.-	550.-
410.-	700.-

**SUZUKI Schweiz AG**  
Emil-Frey-Strasse, 5745 Safenwil  
www.suzuki.ch



AP010-21800-F 06.23 900

# Garantie Suzuki

## Conduire jusqu'à 5 ans sans souci



## »» Garantie d'usine Suzuki 3 ans

Suzuki garantit la qualité de ses véhicules avec une garantie d'usine de 3 ans. Grâce à cette dernière, vous pouvez profiter de votre véhicule sans vous faire de souci – vous êtes complètement protégé/e des frais de réparation inattendus. Pendant les premiers 3 ans ou 100'000 km (en fonction de ce qui est d'abord atteint), Suzuki répond d'éventuels défauts de matériel ou de montage (voir Carnet de garantie et de service).

## »» Suzuki Assistance pendant 3 ans

En tant que client/e Suzuki, vous profitez également d'une garantie de mobilité de 3 ans (valable uniquement pour les véhicules «Swiss Edition»). Avec la Suzuki Assistance dans toute l'Europe, vous n'avez pas à vous inquiéter lors d'une panne de véhicule. Le rapatriement de votre Suzuki, le transport retour des personnes, les frais d'hébergement, etc. sont couverts par la Suzuki Assistance. Suzuki vous promet de la mobilité.

## »» Garantie additionnelle: «3+2» – Le «pack sans souci Suzuki»

Souhaitez-vous toujours conduire votre Suzuki sans vous faire de souci même après le délai de 3ans de la garantie d'usine et de l'assurance de mobilité? Suzuki vous offre la possibilité unique de souscrire une garantie additionnelle de 1 ou 2 ans. Ainsi, vous êtes assuré/e contre d'éventuels frais de réparation pendant jusqu'à 5 ans ou 150'000 km (en fonction de ce qui est d'abord atteint).

## »» Vos avantages

- ❖ Conduire Suzuki jusqu'à 5 ans sans souci
- ❖ Suzuki vous garantit de la mobilité et une assistance rapide si votre véhicule n'est plus en état de marche en raison d'un défaut technique
- ❖ Argument supplémentaire lors de la vente de véhicules: prolongation de la garantie augmente la valeur de revente de votre véhicule

## »» Conditions

- ❖ Souscription possible jusqu'à 3 ans après la 1<sup>ère</sup> mise en circulation
- ❖ Service et réparation seulement dans les garages Suzuki officiels en Suisse
- ❖ Utilisation exclusive de pièces détachées d'origine Suzuki
- ❖ Uniquement les véhicules («Swiss Edition») importés par l'importateur général Suzuki officiel (SUZUKI Schweiz AG) peuvent profiter de la prolongation de garantie et de mobilité.

## »» Souscription

La prolongation de garantie et de mobilité peut être demandée jusqu'au dernier jour de la garantie d'usine de 3 ans. Vous pouvez souscrire cette prolongation pour votre véhicule auprès de chaque agence Suzuki officielle en Suisse et conduire votre Suzuki jusqu'à 2 ans de plus sans soucis.



Les modèles vendus en Suisse peuvent différer légèrement des véhicules présentés dans ce prospectus. SUZUKI Schweiz AG se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les spécifications, les prix et les équipements de ses véhicules ainsi que des modèles entiers ou d'en arrêter la production. Personne ne pourra être tenu responsable des erreurs ou omissions éventuelles de ce prospectus.